

**Syndicat Mixte
D'Études, d'Aménagement et de Gestion(SMEAG)
Île de loisirs de Jablines-Annet
77450 JABLINES**

Marché public à procédure adaptée n° 105 517

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES (CCTP)

Objet : Remplacement d'une véranda

SOMMAIRE

Article 1 – Objet du marché	3
Article 2 – Contexte et état des lieux	3
Article 3 – Description des prestations attendues.....	3
Article 4 – Exigences techniques	4
Article 5 – Conditions d'exécution	4
Article 6 – Réception des travaux	4
Article 7 – Documents à fournir	4

Article1 – Objet du marché

Le présent marché a pour objet **le remplacement d'une véranda** sur l'île de loisirs de Jablines-Annet, incluant :

- La dépose de la structure actuelle, l'enlèvement des gravats et la mise en décharge.
- La stabilisation du plafond et la désolidarisation d'avec les menuiseries.
- La reprise des encadrants
- La fixation du plafond sur une nouvelle structure après remplacement
- 2 aérateurs
- Le changement des baies vitrées sur une linéaire de 22.15ml avec vitres de 5.20mm, pleine hauteur avec double vitrage sécurité 44²/16/44², avec faible émissivité, gaz Argon.1600mm/
- Une partie de toiture en triangle au niveau de l'entrée d'environ 3.50m², toiture soleil, découpage en trapèze ; calepinage, double vitrage 44²/16/44² faible émissivité, Argon

Aucune prestation de maintenance Aucune prestation de maintenance ou d'exploitation post-installation n'est incluse dans le présent marché.

Article 2 – Contexte et état des lieux

- Le site dispose d'un plan Adap déclaré en Préfecture et souhaite améliorer les formes d'accessibilité aux personnes porteuses de handicap,
- Différents équipements structurants sont concernés et plus particulièrement les plages et le centre équestre,
- Le respect des normes en vigueur sur l'accessibilité PMR et autres formes de handicap seront à proposer,

Article 3 – Description des prestations attendues

L'île de loisirs propose des salles locatives pour les fêtes familiales, les séminaires et les groupes scolaires, les centre de loisirs et les associations. L'une des salles, nommée la salle du grand lac, se situe au-dessus du centre nautique. Elle dispose d'une véranda offrant une vue imprenable sur le lac. Cependant la véranda présente des défauts d'isolation thermique, avec quelques fuites d'eau et elle ne répond plus aux besoins des prestations. Nous envisageons de la remplacer.

Localisation du projet sur l'île de loisirs :

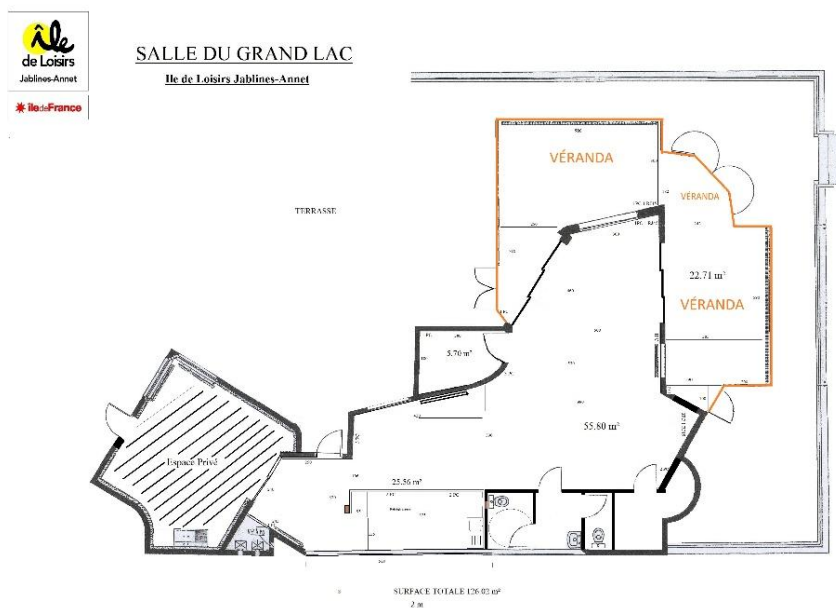


Salle du grand lac

Centre nautique

Restaurant

La salle est constituée en partie sous une véranda en rouge selon le schéma ci-dessous :



La véranda doit offrir une vue imprenable sur le grand lac. Ce point constitue la principale attractivité pour la location de la salle. Les caractéristiques de la véranda intègrent une menuiserie en aluminium de 70mm à rupture de pont thermique de type SEPALUMIC à double barettage. La salle est dans un milieu très humide, tous les composants doivent résister à un fort taux d'humidité. Pour les ouvrants, prévoir des roulettes doubles INOX avec rail INOX interchangeable.

La salle dispose de 3 portes. Deux ouvrants simples avec barres antipaniques et une porte principale double. Les serrures sont multipoints avec ouverture/fermeture de l'intérieur.

Le devis doit comprendre :

- La dépose de la structure actuelle, l'enlèvement des gravats et la mise en décharge.
- La stabilisation du plafond et la désolidarisation d'avec les menuiseries.
- La reprise des encadrants
- La fixation du plafond sur une nouvelle structure après remplacement
- 2 aérateurs
- La vitre donnant sur le lac sera fixe, vitré de 5.20mm, pleine hauteur avec double vitrage sécurité 44²/16/44², avec faible émissivité, gaz Argon. 1600mm/
- Fixe vitré de 1850 mm pleine hauteur, double vitrage sécurité 44²/16/44² faible émissivité Argon
- Fixe vitré de 1850 mm pleine hauteur, double vitrage sécurité 44²/16/44² faible émissivité Argon
- Fixe vitré de 1850 mm pleine hauteur, double vitrage sécurité 44²/16/44² faible émissivité Argon
- L'entrée de la salle forme un trapèze vitrée hauteur 7150 mm de long, double vitrage 44²/16/44² faible émissivité, Argon.
- Le soubassement est fixe, vitré sur une hauteur de 700 mm, double vitrage 44²/16/44² faible émissivité, Argon. 6000 mm

- Baie coulissante 6000mm, 4 vantaux sur allège, double vitrage 44²/16/44² faible émissivité, Argon.
- Fixe vitré de 1200 mm pleine hauteur, double vitrage 44²/16/44² faible émissivité, Argon.
- Impostes vitrées 1200 mm, pleine hauteur, double vitrage 44²/16/44² faible émissivité, Argon.
- Fixe vitré de 1200 mm pleine hauteur, double vitrage 44²/16/44² faible émissivité, Argon.
- La porte d'entrée est une porte fenêtre à double vantaux, ouverture vers l'extérieure, barres antipanique, traverse centrale, double vitrage 44²/16/44² faible émissivité, Argon.
- Fixe vitré de 1200 mm pleine hauteur, double vitrage 44²/16/44² faible émissivité, Argon
- Fixe vitré de 1450 mm pleine hauteur, double vitrage 44²/16/44² faible émissivité, Argon
- Le soubassement est fixe, vitré sur une hauteur de 700 mm, double vitrage 44²/16/44² faible émissivité, Argon, 6000 mm.
- Baie coulissante 6000mm, 4 vantaux sur allège, double vitrage 44²/16/44² faible émissivité, Argon.
- Fixe vitré de 1200 mm pleine hauteur, double vitrage 44²/16/44² faible émissivité, Argon
- Porte d'entrée 1 vantail, ouverture vers l'extérieure, double vitrage 44²/16/44² faible émissivité, Argon.
- Toiture au-dessus de l'entrée, en soleil, charpente bois exotique de type DARK RED Méranti.
- 2 queues de billard vitré, double vitrage 44²/16/44² faible émissivité, Argon.
- Verre toiture soleil, découpage en trapèze ; calepinage, double vitrage 44²/16/44² faible émissivité, Argon

Article 4 – Exigences techniques

Le titulaire devra fournir un devis détaillé incluant :

- le détail de la prestation technique pour chacun des points
- Le détail du prix pour chacun des points,
- Un calendrier prévisionnel des travaux en tenant compte de l'ouverture des plages au mois de mai,
- Des propositions de sécurisation des espaces lorsque les travaux sont programmés sur des zones en ouverture public,
- la remise des notices techniques et schémas d'intégration.

Article 5 – Conditions d'exécution

- les travaux devront être réalisés sans interruption des prestations ouverte au public,
- les prestations fournies devront être de bonne qualité, garantis et conformes aux standards professionnels,
- le titulaire devra respecter les normes en vigueur en la matière,
- les interventions devront être coordonnées avec le personnel du site, afin de perturber le moins possible le calendrier des locations de salles.
- aucune opération de démolition ne devra être prévue sans consultation du MO,

- aucun stockage prolongé ne sera toléré sur le site : les matériaux ou équipements devront être évacués ou installés dans la journée.

Article 6 – Réception des travaux

- une réception provisoire sera organisée à l'issue de la mise en service,
- une réception définitive interviendra après une période de test de **30 jours sans dysfonctionnement**,
- un rapport de test devra être remis pour validation.

Article 7 – Documents à fournir

A l'issue des prestations, le titulaire devra remettre au maître d'ouvrage :

- les notices techniques des équipements,
- les plans d'implantation des réseaux si modification,
- les schémas de raccordement au réseau,